Assurance complementaire

Par hervejean55

bonjour

ma fille a donné sa démission au sein d'une crèche et a quitté cette société la semaine dernière Elle a commencé hier a son nouvel emploi

elle a reçu le paiement de son solde pour tout compte mais aucun document ne lui a été communiqué

En ce qui concerne son assurance complémentaire, elle les a contacté ce jour, et on lui a indiqué que son contrat avait été ennulé sans même la prévenir

Tout ceci me semble anormal

votre avis

merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Les documents de fin de contrat sont quérables .

La mutuelle prend fin au dernier jour de contrat SAUF si elle a demandé la portabilité en justifiant une démission pour motif légitime (cf pole emploi) avant la fin du contrat .

Dans ce que vous dites : rien d'anormal .